par le conseil départemental pour une durée de trois ans.

Art. 3. — Le catalogue départemental est soumis à l'approbation du recteur.

Si le recteur juge nécessaire la radiation d'un ou de plusieurs ouvrages, il les renvoie avec ses observations, pour nouvel avis, à la commission départementale.

Il arrête définitivement le catalogue...

Art. 5. — Les réclamations relatives à l'inscription d'un ouvrage au catalogue départemental peuvent être formulées par un ou plusieurs pères de famille dont les enfants fréquentent une école primaire publique du département; elles doivent être adressées au recteur, qui les transmet au ministre de l'instruction publique.

Le ministre statue après avoir pris l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique.

La Politique du Gouvernement

LE VOTE DE MARDI

Les commentaires de la presse

JOURNAUX DU SOIR

De la *Patrie* :

Après avoir déclaré que le cabinet n'était pas un ministère républicain, les radicaux socialistes le soutiennent de leurs bulletins. Ils votent contre leur politique sans grande fierté, mais non sans arrière-pensée. Les bloccards ne peuvent pas s'éloigner complètement de l'assiette au beurre; au moment de dresser la barrière entre eux et le pouvoir, ils ont senti leurs appétits se réveiller. Ils ont entendu les plaintes de leur estomac et se sont subitement rapprochés de la cuisine. Et à présent que les grands mots sont prononcés, que les principes sont proclamés, nous allons arriver aux actes. Nous verrons bien si on nous donnera toutes les libertés qu'on nous a promises, si la tyrannie révolutionnaire va cesser, si la crise française touche à sa fin. Notre devoir est d'attendre, puisqu'il y a armistice, mais de ne pas désarmer avant que les conditions de la paix soient exécutées.

De la *Liberté* :

M. Berteaux était parti pour un drame. Il a fini en donnant la comédie. Pour ne pas se retrancher lui-même de la majorité, il a été jusqu'au reniement complet de son attitude et de celle de ses amis. N'ont-ils pas insinué à la tribune ou dit catégoriquement dans les couloirs et dans les interviews, que les déclarations de M. Briand étaient un acte de trahison? Cependant, M. Berteaux changeant son réquisitoire en manifestation de sympathie, a dû apporter à la tribune le « mea culpa » qu'il prétendait imposer à M. Briand et que celui-ci lui a catégoriquement refusé. L'adversaire s'est fait suppliant: le bourgeois de Chateau, la hart au col, est venu demander grâce, non pas comme les bourgeois de Calais, par dévouement pour sauver la cité, mais dans l'espoir de conserver par l'étalage même de son humiliation, quelques bribes de son ancienne situation de grand feudataire du régime.

De l'*Univers* :

M. Briand, qui, la veille, avait criblé l'extrême gauche de ses ironies et de ses dédains, a conclu son dernier discours en lui promettant de gouverner avec elle. Les progressistes et une partie des libéraux, dont le président du conseil avait répudié l'appui, se sont déclarés ravis de ce langage. Avec un à-propos symbolique, ils ont choisi pour exprimer leur satisfaction, ce même M. Aynard, qui, voici quelque 12 ans, assura l'existence du cabinet Waldeck et par lui la création du Bloc. Journée des dupes, aussi complète, aussi caractérisée que possible.

De la *Croix* :

Que les radicaux et les progressistes, après s'être mutuellement rossés à matraques que veux-tu, se soient mis d'accord sur un tel ordre du jour accepté par M. Briand, c'est leur affaire. Mais nous comprenons mal qu'un certain nombre de libéraux qui ont souffert des trois dernières législatures, qui ont latté pied à pied contre les iniquités, les persécutions et les spoliations de leurs lois, de leurs décrets et de leurs pratiques, qui savent ce que c'est que l'action laïque pour avoir vu les religieux partir en exil dépouillés de leurs biens, pour avoir vu le Pape traité en inconnu et l'Eglise traitée en ennemi, pour n'être vus eux-mêmes traqués dans leur foi, dans leur conscience, jusque dans leurs foyers où leurs carrières et celles de leurs enfants ont été brisées, nous comprenons mal que ces libéraux aient voté l'ordre du jour, c'est à dire la continuation de l'action laïque. Nous en éprouvons grande peine et rendons hommage aux catholiques éminents, aux hommes politiques consommés, aux patriotes fidèles, eux, à la volonté du pays, qui n'ont pas hésité à voter résolument contre.

Du *Temps* :

Donc M. Briand gouvernera pour le pays, pour tous les citoyens, avec une majorité républicaine. Il a raison, et cette formule, à laquelle M. Berteaux se résigne, M. Paul Deschanel l'avait indiquée déjà il y a une semaine. Tous les républicains sont d'accord quant à déterminer où passe la frontière vraie du républicanisme. Nous ne pouvons pas confier à M. Berteaux cette opération de géodésie politique. Le critérium de M. Berteaux paraît, en effet, très variable, suivant que l'honorable député est ministre ou non. M. Briand a pu dire avec une légitime fierté qu'il avait pour lui le pays. Depuis le vote d'hier, M. Briand s'appuie sur la consécration éclatante de son succès parlementaire. Il a la force, il a l'autorité, il a montré, en offrant sa poitrine aux coups qu'il dédaignait de vivre si l'on ne comprenait pas ses raisons de vivre. Il a gagné la bataille que Gambetta a perdue, voilà près de ans. Que ce souvenir glorieux le guide, l'obsède. Il peut beaucoup pour le bien du pays et le pays l'attend à l'œuvre.

Le Budget de 1911

Paris, 29 juin. — Conformément à la décision prise en conseil des ministres, M. Cochery, ministre des finances, a déposé, sur le bureau de la Chambre, le projet de budget pour 1911 immédiatement après le vote de confiance donné hier soir au cabinet. Ce projet sera distribué demain aux membres du Parlement.

Nous sommes en mesure d'en faire connaître, dès aujourd'hui, les lignes générales.

Ce budget s'élève :

En recettes à ..... Fr.	4.269.176.312
En dépenses à	4.269.020.751
D'où ressort un excédent de recettes de ..... Fr.	155.561

La première remarque à faire, c'est que ce projet ne comporte aucune prévision pour l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir il y a trois semaines environ, le gouvernement ne dispose pas actuellement d'éléments suffisants pour fixer la date approximative de mise en vigueur de cette loi. Celle-ci est subordonnée à l'élaboration des douze ou quatorze règlements d'administration publique prescrits par la loi elle-même. Or, la commission extra-parlementaire chargée de la rédaction des avant-projets, est en cours de travail, et il faudra ensuite que les textes qu'elle aura rédigés soient soumis à la sanction du Conseil d'Etat, qui statuera en dernière analyse.

Quand cette œuvre sera terminée on pourra fixer la date d'application de la loi et par suite l'étendue des charges qu'elle fera peser sur le budget. Le ministre des Finances sera donc obligé d'apporter au Parlement une sorte de budget additionnel ou rectificatif pour compléter celui qu'il dépose aujourd'hui.

Dégagé de la question des retraites ouvrières, le budget de 1911 se présente dans les conditions suivantes :

Sur les 200 millions de déficit que présentait le budget de 1910 par suite de l'augmentation des dépenses, 159 millions en chiffres ronds se reproduisent en 1911. Il faut y ajouter la dépense provenant de la construction des deux grands cuirassés — amorce du nouveau programme naval — qui exigera 45 millions (somme réduite à 37 millions par suite d'économies sur d'autres chapitres de la marine).

Il faut enfin ajouter 47 millions de dépenses nouvelles spéciales à 1911 et résultant soit de l'application des lois nouvelles, soit du développement normal des services.

Disons, en passant, que ces 47 millions proviennent pour 29 millions des budgets de la guerre et des colonies et pour 18 millions des ministères civils.

En particulier, en ce qui concerne ces derniers, il y a 5 millions et demi pour les œuvres d'assistance et 6 millions et demi pour les services de l'instruction publique.

Tout compte fait, on se trouvait en présence d'un accroissement de dépenses de 243 millions.

Pour y faire face le ministre des finances disposait :

1° Du complément de ressources provenant de l'application pendant l'année entière des impôts nouveaux créés en 1910, soit 75 millions ;

2° De la plus-value dans le rendement des impôts existants, fondée sur la comparaison avec l'exercice 1909 pris pour base.

Soit au total 231 millions.

Il restait donc une insuffisance de 12 millions.

Le ministre des finances propose de combler cet écart de 12 millions par un impôt nouveau.

Il propose la graduation du timbre sur les quittances, de la façon suivante: les sommes inférieures à 10 francs restent exemptes de droit ; le tarif actuel de 0.10 est maintenu jusqu'à 200 fr. ; le taux serait porté à 0.15 pour les sommes de 201 francs à 500 fr. ; 0.25 pour celles de 501 fr. à 1,000 francs ; à 0.50 pour celles de 1,000 à 10,000 fr. ; et enfin à 1 fr. pour les sommes plus élevées.

Telle est la situation générale du budget de 1911.

L'AGITATION DES CHEMINOTS

Nouvelles menaces de grève dans le Sud

Toulouse, 29 juin. — Les groupes de Toulouse de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs adressent, aux travailleurs des chemins de fer du 2e arrondissement de la Compagnie du Midi, un appel où ils déclarent que le moment approche, où il va falloir mettre en exécution les décisions prises dans les assemblées et réunions générales, et qui se résument ainsi :

« Cessation générale du travail, si satisfaction n'est pas donnée, bientôt, à leurs revendications. »

LES SOUVERAINS BULGARES

Un télégramme du roi Ferdinand à M. Fallières

Paris, 29 juin. — Le tsar Ferdinand de Bulgarie a adressé à M. Fallières un télégramme de remerciements pour les témoignages de sympathie dont lui et la reine ont été l'objet pendant leur séjour à Paris.

LES ACADÉMIES

Académie de Médecine

On se souvient que M. Cazeneuve, correspondant national de l'Académie de médecine, avait annoncé, voici tantôt deux ans, une discussion sur l'emploi des arsénicaux dans l'agriculture. M. Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, était alors député du Rhône, il est aujourd'hui sénateur du même département. L'Académie nomma une commission pour étudier les documents fournis par le ministère de l'intérieur, et M. Duguet rendait compte hier des travaux de cette commission.

Nous reproduisons, sans commentaires, ses conclusions : « La commission, étant donné que l'enquête soumise par les pouvoirs publics ne répond pas aux désirs de l'Académie de médecine qui demandait une enquête essentiellement médicale; d'autre part, que cette enquête a été plus particulièrement établie sur des faits antérieurs aux circulaires du gouvernement concernant l'emploi des arsénicaux dans l'agriculture, demande : 1°) Que cette enquête qui doit être essentiellement médicale soit reprise à nouveau et complétée; 2° Qu'elle porte sur deux années consécutives; 3° Que pour éviter les accidents dans la mesure du possible, on adopte les mesures suivantes : Les sels arsénicaux, dont seront rigoureusement exclus ceux à base de plomb, ne seront délivrés désormais que sur l'avis des professeurs d'agriculture et sur permis des autorités compétentes; ils seront dénaturés quant à la couleur et quant à l'odeur; ils seront toujours conservés dans un endroit sûr et fermant à clé; ils ne seront délivrés que sous leur nom véritable et jamais sous un nom de fantaisie; leur emploi restera prohibé pour tout ce qui touche aux cultures maraîchères ;ils cesseront d'être employés dès l'époque où les fruits commenceront à apparaître. »

M. Widal a lu une note de MM. Courmont et Rochour, de Lyon, établissant que les chiens qui absorbent des matières renfermant le bacille de la fièvre typhoïde, deviennent des porteurs de germes et peuvent contribuer dans une large mesure à disséminer l'affection.

L'Académie a élu au premier tour, comme membre titulaire, M. Henri Roger, professeur de pathologie expérimentale à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital de la Charité. M. Henri Roger, aussi distingué comme clinicien que comme homme de laboratoire, est l'auteur de nombreux et remarquable travaux, notamment de rechercher sur l'immunité.

Il n'est certainement personne dans le monde médical qui n'applaudisse à cette élection bien méritée.

Docteur A. GAULLIEUR-L'HARDY.

Les escroqueries de M. Dupray de la Mahérie

L'instruction

Paris, 29 juin. — Le juge d'instruction a procédé à un premier dépouillement de la correspondance saisie chez Dupray de la Mahérie. De ce premier examen, il paraît résulter pour M. Drioux qu'au cours de sa longue carrière l'inculpé aurait touché des sommes considérables.

Le juge a pu, dans la journée d'hier, dresser une première liste de fonds versés entre les mains de Dupray de la Mahérie. D'une personnalité fort connue, il aurait reçu une somme de 450.000 francs, d'une autre 300.000 francs ; puis une série de versements plus modestes de 20.000 francs, 10.000 francs, etc. Enfin un M. Hutinet s'est présenté spontanément au cabinet du juge et a déclaré qu'il avait remis en plusieurs fois une somme totale de 150.000 francs. Il a refusé néanmoins de porter plainte et semble avoir conservé la confiance la plus entière en Dupray de la Mahérie.

Cependant, M. Hutinet a pu fournir quelques renseignements intéressants sur la façon de procéder de l'inculpé. Celui-ci ne touchait pas directement les sommes données pour l'œuvre ; mais elles lui étaient remises par des intermédiaires dévoués à l'entreprise, par Mgr Sisson notamment, dont le zèle était inlassable et qui, après s'être ruiné lui-même pour le « Bras économique », sollicitait de bonne foi son entourage.

L'inculpé faisait intervenir parfois un personnage qu'il semble avoir créé de toutes pièces.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

L'exécution imminente de l'assassin Liabeuf

A PARIS

Une curieuse rumeur

Paris, 29 juin. — Les agences officieuses confirment que l'exécution de Liabeuf aura lieu demain matin à 4 heures, à l'endroit habituel auprès de la prison de la Santé. Toutefois, nous enregistrons un bruit singulier qui courait au Palais de Justice vers 7 h. 1/2.

On disait que M. Fallières avait bien refusé la grâce et que la Chancellerie avait immédiatement donné l'ordre d'exécution; mais une démarche aurait été faite à la fin de l'après-midi, par une haute personnalité politique auprès de M. Fallières, qui serait revenu sur sa décision et aurait fait donner l'ordre de surseoir à l'exécution.

Ajoutons que certains veulent voir là une manœuvre destinée à empêcher la foule de se porter en masse sur le lieu de l'exécution.

Le service d'ordre

Paris, 29 juin, 9 heures du soir. — Aucune communication officieuse n'est venue confirmer que l'ordre de surseoir l'exécution de Liabeuf ait été donné. Le 23e dragons arrivera à Paris, à minuit, pour le service d'ordre qui comprendra 2.000 ou 3.000 hommes, tant de police que d'infanterie et de cavalerie.

La guillotine à la sortie de son hangar sera escortée par un fort détachement de troupes, pour éviter un coup de main.

Un ajournement?

Paris, 29 juin, 11 heures du soir. — Ce soir à dix heures, la Préfecture de police a communiqué la note suivante :

La Préfecture de police annonce officiellement que, contrairement à ce qui a été annoncé, l'exécution de Liabeuf n'aura pas lieu demain matin. La préfecture appuie ce communiqué sur ce fait qu'elle est toujours prévenue la veille d'une exécution et que ce soir à dix heures et demie, elle n'avait reçu aucun avis.

On ne sait rien de définitif Que s'est-il passé?

Paris, 29 juin, minuit. — La question de l'exécution de Liabeuf devient un véritable imbroglio. On a vu qu'à sept heures, le ministère de la Justice annonçait que l'exécution aurait lieu demain matin ; à 8 heures, le bruit courait que sur l'intervention d'une haute personnalité, il était sursis à l'exécution ; à 8 heures et demie, les agences officieuses maintenaient la nouvelle que l'exécution aurait lieu ; à 10 heures, la Préfecture de police opposait à cette nouvelle un démenti formel.

Nous avons cherché à nous éclairer au milieu de ce bombardement de nouvelles et de démentis et voici ce que jusqu'ici nous avons pu recueillir :

Jusqu'à six heures, on tenait pour certain, à la Préfecture de police, que l'exécution aurait lieu demain ; tous les services étaient prévenus, toutes les mesures prises pour protéger la guillotine et l'exécution.

A 6 heures, M. Lépine fut appelé au téléphone, il le quitta très agité, déclarant que l'exécution était remise et donnant l'ordre de contremander les mesures d'ordre. Il quitta immédiatement la Préfecture, et sa sortie fut si brusque que l'on eut l'impression qu'il allait donner sa démission.

On sait en effet que M. Lépine entend que Liabeuf expie par la peine capitale le crime qu'il a commis sur la personne de l'agent Deray.

A l'heure actuelle, la préfecture maintient qu'il n'y a pas d'exécution; cependant c'est étrange, les mesures d'ordre subsistent. Malgré l'ordre donné par M. Lépine, le 23e dragons reste consigné; les agents des 10e, 11e et 16e continuent de surveiller la Bourse du Travail.

Y a-t-il eu oubli? On ne le sait pas. Y a-t-il conflit au sein des pouvoirs publics? Le fait paraît probable, mais jusqu'à cette heure, rien de précis n'a transpiré.

Le bruit s'accrédite qu'une personnalité nouvelle est intervenue au dernier moment en faveur de Liabeuf. On nomme couramment M. Loubet, bien que certains inclinent à croire que c'est M. Briand qui aurait agi en qualité de député de la Loire, pays de Liabeuf.

Du moins [illegible] la Santé.

Pendant la nuit

Paris, 30 juin, 1 heure du matin. — Notre collaborateur qui se trouve aux abords de la prison de la Santé, nous téléphone qu'une douzaine d'agents cyclistes sont en permanence devant la porte de la prison, mais qu'en dehors de ces dispositions, aucune mesure de police spéciale n'a été prise.

Quelques curieux stationnent aux abords; les agents cyclistes paraissent n'être sur les lieux que pour porter des renseignements ou réclamer des renforts de police en cas d'incident ou de manifestation.

Paris, 2 heures. — On nous téléphone des abords de la Santé, que rien n'indique à cette heure que l'exécution doive avoir lieu.

Pas d'exécution cette nuit

Paris, 29 juin, 2 heures 20. — A deux heures dix du matin, on annonce à la Santé qu'il n'y aura rien cette nuit.

D'autre part, rue de la Folie-Renault, où sont remisés les bois de justice, tout est calme.

LES "CHEMINOTS"

Meetings à Paris

Discours et revendications. -- Multiples manifestations

Paris, 29 juin. — Le syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, avait organisé ce soir, à la Bourse du Travail, un grand meeting, pour celler l'entente qui est intervenue dernièrement entre ces deux groupements, afin de faire aboutir plusieurs revendications du personnel des chemins de fer.

Dès 9 heures du soir, la grande salle de la Bourse du Travail était comble et les organisateurs de la réunion se voyaient dans la nécessité d'avoir recours à la salle des grèves pour tenir une autre réunion.

Au cours de ces réunions plusieurs orateurs ont pris la parole, réclamant le relèvement des salaires, l'organisation du travail, et la rétroactivité de la loi sur les retraites.

A l'issue de la double réunion, les assistants ont voté par acclamation un ordre du jour dans lequel ils constatent que jusqu'à ce jour, ils ont fait preuve de la patience la plus grande, et décident, si satisfaction ne leur est pas donnée dans un très bref délai, de recourir à l'emploi des moyens énergiques par la déclaration de la grève générale des travailleurs des chemins de fer et s'engagent en cette circonstance, à faire entièrement leur devoir, dont l'entier accomplissement leur donnera pleine et entière victoire, et se séparent aux cris de : « Vive l'entente des cheminots pour leur émancipation ! »

Aux abords de la Bourse du Travail, un service d'ordre très important avait été établi. La garde républicaine, à pied et à cheval se tenait massée dans les rues avoisinant la Bourse du Travail.

A la sortie, les cheminots se dirigent vers la place de la République; devant le déploiement des troupes policières, ils se divisent en plusieurs groupes dont l'un, fort de 1.000 manifestants, se dirige vers la gare de Lyon en chantant : « C'est la grève qu'il nous faut. »

Un autre groupe se dirige vers les gares de l'Est et du Nord, tandis qu'un groupe composé de 500 cheminots, s'engouffre dans le Métropolitain pour aller manifester à la gare Saint-Lazare. Une fois-là, ils parviennent sur les quais, qu'ils envahissent, et un certain nombre d'entre eux prennent le parti de se coucher ou de s'asseoir sur les rails, devant une machine sur le point de partir.

Mais, renonçant bientôt à cette tactique dangereuse, ils envahissent les wagons et vont manifester à la gare des Batignolles. Pendant ce temps, les cheminots qui s'étaient rendus aux gares de l'Est, du Nord et de Lyon, se voyaient refuser, par la police, l'accès des quais, et étaient obligés de se disperser.

Marseille, 29 juin. — Les cheminots de Marseille, ont tenu ce soir, une importante réunion à la Bourse du Travail. M. Merrheim de la C. G. T. était présent.

L'assemblée a adopté un ordre du jour, protestant énergiquement contre l'intervention de l'armée dans le conflit du travail et décidant à l'unanimité de cesser le travail, si satisfaction n'est pas donnée à tous les employés, et celà dans le plus bref délai.

Le Sacre des nouveaux Évêques

Mgr CHOLLET

Verdun, 29 juin. — Ce matin à 9 heures, a eu lieu dans la cathédrale, le sacre de Mgr Chollet ancien professeur de théologie à l'Université catholique de Lille.

Sa Grandeur Mgr Dubois archevêque de Bourges et ancien évêque de Verdun, était le prélat consécrateur ; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié et Mgr Meunier, évêque d'Evreux, les prélats assistants.

Sa Grandeur Mgr Turinaz, évêque de Nancy, avait voulu, lui aussi, assister à la cérémonie.

L'Université catholique de Lille était représentée par une nombreuse délégation en toge. Parmi les présents citons : Mgr Margerin, recteur ; M. le chanoine Rambure, protecteur honoraire ; Mgr Pillet et de nombreuses personnes venues de Lille et de la région du Nord.

La cathédrale de Verdun était magnifiquement parée ; 350 prêtres du diocèse et de nombreux fidèles remplissaient les nefs de l'église. La cérémonie du sacre a été des plus émouvante. Au commencement de la messe, Mgr Dubois et les évêques assistants imposent les mains sur le nouveau prélat, procèdent aux diverses onctions, à la remise de la crosse et de l'anneau.

Après la bénédiction, Mgr Chollet prend possession du siège épiscopal de Verdun ; le chant du « Te Deum » éclate et Mgr Chollet commence sa carrière épiscopale dans la fonction la plus consolante du Pontife : il bénit.

Mgr Chollet parcourt la cathédrale ; tous les fronts de l'immense assemblée se courbent avec respect : c'est le moment le plus touchant de la cérémonie.

Enfin c'est la cérémonie de l'obédience ; tous les ecclésiastiques du diocèse, depuis le vénérable chanoine jusqu'au jeune tonsuré viennent baiser l'anneau de Mgr Chollet, en signe de filiale obéissance.

Les cloches sonnent à toute volée, le sacre est terminé.

Un déjeuner auquel assistent toutes les notabilités termine cette mémorable journée.

Le premier acte d'évêque de Mgr Chollet est de nommer chanoines d'honneur de la cathédrale de Verdun, Mgr Hautcœur, Mgr Baunard, Mgr Margerin et chanoines honoraires, MM. Ramburc, Quilliet et Rohart.

Mgr CHATELUS

Lyon, 29 juin. — Mgr Chatelus, évêque de Nevers, a été sacré ce matin à Lyon, par le cardinal Coullié.

L'archevêque consécrateur était assisté de NN. SS. Dadolle et Déchelette. NN. SS. Gauthey, Henry, Chesnelong, Belmont, étaient présents.

Un discours de M. Millerand

Les réformes sociales

Paris, 29 juin. — Au banquet qu'on lui offrait, ce soir, pour fêter sa réélection, comme député, M. Millerand a prononcé un discours.

La querelle entre les républicains, a-t-il dit, portait, non pas sur le programme du gouvernement, mais sur la méthode. Il s'agissait de savoir si l'on abandonnerait celle qui consiste à favoriser les uns pour écraser les autres, ou si l'on adopterait la formule de Gambetta, qu'a reprise M. Briand : « On gouverne avec son parti pour le pays ».

C'est cette méthode que la Chambre a approuvée par plus de 400 voix.

Pour les réformes sociales, M. Millerand ajoute :

Si j'ai toujours affirmé la nécessité pour la République d'améliorer le sort des travailleurs, jamais je ne les ai excités par des paroles capables d'en faire des révoltés ou des insurgés. Il n'est pas vrai que les travailleurs, parce qu'ils souffrent, ont le droit de recourir à la violence, il faut qu'ils sachent que plus ils sont libres, plus ils sont responsables; que dans la société il n'y a aucune catégorie de citoyens qui n'a que des droits et pas de devoirs.

Le citoyen d'une République ayant plus de liberté a plus de devoirs que le sujet d'un empereur ou d'un roi.

LE TSAR DE BULGARIE

Un télégramme du Président de la République

Paris, 29 juin. — Le Président de la République a fait la réponse suivante au télégramme qu'il a reçu du roi des Bulgares :

Bien vivement sensible à l'aimable télégramme de Votre Majesté; je tiens à lui dire combien je suis heureux d'apprendre qu'Elle a emporté de son séjour à Paris un agréable souvenir. Le Gouvernement de la République ne peut être que particulièrement flatté des appréciations gracieuses que Votre Majesté veut bien m'exprimer en son nom et au nom de Sa Majesté la Reine. Je la prie de vouloir bien présenter à Sa Majesté la Reine mes respectueux hommages et d'agréer la nouvelle assurance des vœux sincères que je forme pour son bonheur et la prospérité de la Bulgarie.

A. Fallières.

Un grand incendie à Rennes

UN QUARTIER DE LA VILLE EN FEU

Rennes, 30 juin. — Un violent incendie a détruit cette nuit, tout un quartier de la ville. Après avoir détruit une glacière, une beurrerie et une vaste maison de rapport abritant 23 familles, le feu a gagné plusieurs maisons et des chantiers remplis de bois.

A l'heure où je vous télégraphie, les pompiers qui sont sur les lieux sont impuissants à conjurer le sinistre. Une foule de 10.000 personnes stationne aux abords du quartier incendié.

Rennes, 30 juin, 2 heures du matin. — L'incendie poursuit ses ravages. De nouvelles maisons sont en flammes. On assure qu'un homme est brûlé vif. Toute la garnison est sur pied. Un soldat nommé Renaut, a sauvé une jeune fille au péril de sa vie.

Le Congrès des Mutuelles de Police

Les résolutions prises

Paris, 29 juin. — Les congressistes des Amicales et Mutuelles de police ont adopté les résolutions suivantes dans les diverses commissions :

Le remplacement des polices municipales par une police d'Etat placée sous la direction du ministère de l'Intérieur; l'application du statut des fonctionnaires aux agents de tous grades; l'application du repos hébdomadaire par une circulaire du président du Conseil; l'unification des retraites aux 2/3 des salaires de 1.800 à 2.600 francs; l'avancement triennal suivant les besoins de ville.

LE GROUPE ANTIALCOOLIQUE A LA CHAMBRE

Paris, 29 juin. — Le groupe anti-alcoolique s'est reconstitué aujourd'hui à la Chambre. Il a élu M. Joseph Reinach président, MM. Aynard, Ferdinand Buisson, l'abbé Lemire et Vaillant, vice-présidents.

Le groupe de défense des inscrits maritimes s'est occupé de la défense du droit de vote des inscrits en mer et a chargé son président de préparer pour la rentrée d'octobre une proposition de loi en ce sens.

LES CONGRÈS

Le personnel civil de la guerre

Paris, 29 juin. — Le Congrès de la corporation du personnel civil de la guerre s'est occupé des questions suivantes :

Suppression du travail à la tâche et aux pièces ; contrat collectif ; suppression de la main-d'œuvre militaire.

Le vœu suivant a été voté : « Que les travaux d'entretien et de réparations du matériel soient faits par mains-d'œuvre civiles. »

Les congressistes ont voté en outre, une adresse de sympathies aux serruriers en grève ainsi qu'un secours de 100 francs.

LES GRÈVES

La grève du bâtiment à Cherbourg

Cherbourg, 29 juin. — La grève du bâtiment se développe. Un peintre et un maçon qui refusaient de quitter le travail, ont été frappés de coups de couteau. Des arrestations ont été opérées.

LA MORT DU DUC D'ALENÇON

Paris, 30 juin. — Le « Gaulois » de demain, jeudi, donne les renseignements que voici à propos de la mort du duc d'Alençon :

« Jusqu'à la fin, le prince a vu stoïquement la mort approcher, faisant ses adieux et ses recommandations, non seulement à ses enfants et petits-enfants, mais à Mgr le comte d'Eu, arrivé à Belmont, depuis deux jours.

» Rien n'est encore fixé pour les obsèques, mais, suivant toute vraisemblance, une cérémonie aura lieu samedi à Belmont et l'inhumation se fera lundi ou mardi dans la chapelle royale de Dreux, où Mgr le duc d'Alençon a fait préparer son caveau, à côté de celui où repose Mme la duchesse d'Alençon. »

Un drame dans une prison

NOMBREUX MORTS

Cherson, 29 juin. — Huit prisonniers condamnés aux travaux forcés, ont garotté le gardien de la prison et se sont enfuis ; dans la poursuite qui suivit, un gardien et les huit prisonniers ont été tués.

LA QUESTION DE L'ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, 29 juin. — La délégation d'Alsace-Lorraine avait aujourd'hui à son ordre du jour la motion de M. Haussy, invitant le gouvernement à agir auprès du chancelier de l'Empire, afin que le projet de constitution soit soumis à la délégation d'Alsace-Lorraine, avant que l'assemblée législative de l'Empire en soit saisie définitivement.

Une motion analogue avait été déposée par M. Blumenthal, avec une addition réclamant le suffrage universel.

Le docteur Biétry, sous-secrétaire d'Etat, a fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement considère cette participation à la décision de loi comme inconciliable avec la décision actuelle. En ce qui concerne le droit de suffrage, il fallait y répondre d'une manière spéciale. Le gouvernement et le chancelier feraient une réponse analogue à celle qui a été faite le 24 juillet, au sujet du droit électoral avec R. P. »

Là-dessus, le représentant du gouvernement a quitté la salle de la délégation.

CONTRE LE VAGABONDAGE

Paris, 29 juin. — La Commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de M. Blandain, sur le vagabondage, vient d'accepter définitivement ce texte. On sait qu'il s'agit de décider que le vagabondage ne sera un délit que quand il sera volontaire.

Les Journaux de Paris de jeudi matin

Paris, jeudi 30 juin.

LE DISCOURS DE M. BRIAND

De l'*Eclair* :

Nous sommes autorisés, après les épreuves répétées, qui, durant près d'une année, ont attesté la constance de la méthode et les vues réfléchies, préméditées de Briand, à ne plus mettre en doute sa bonne foi; elle est maintenant liée à son intérêt qu'il combattait, contre lui-même. S'il revenait en arrière, il serait détruit le jour même par l'horreur et la rancune d'une coalition universelle. Prétendre qu'il peut à l'avenir changer son fusil d'épaule, c'est le supposer non seulement immoral, mais inepte. Or, si ses adversaires ont eu des motifs de suspecter sa confiance, personne n'a discuté son intelligence. C'est pourquoi la question posée souvent : « Est-il sincère » est presque oiseuse.

De l'*Humanité* :

Révolutionnaire, Briand voulait renverser la société par la violence ; réacteur, il la défendra par la violence. Le parti socialiste doit donc se dire que l'ère des brutalités et des violences est ouverte ».

Comme le faisait observer, hier, Jaurès, le parti socialiste, en présence de la masse conservatrice, groupée pour la bataille derrière M. Briand, verra croître de jour en jour les difficultés et les périls. Acceptons résolument la lutte, c'est à force d'énergie et d'organisation que nous parviendrons à vaincre ; mais surtout plus de confusionnisme, le temps des flirts est passé.

LA R. P.

De la *République Française* :

MM. Breton, Pelletan et quelques autres arrondissementiers obstinés ont beau multiplier leurs efforts, leurs discours dans les couloirs de la Chambre et leurs articles de journaux contre la R. P., ils en seront pour leur peine. Ils donnent l'impression d'hommes ingénus qui s'imagineraient à tout instant qu'en jetant quelque morceau de bois dans une rivière, ils l'empêcheront de suivre son cours.

LES PROGRESSISTES

Du *Radical* :

C'est un programme d'action réformatrice qui a été très catégoriquement approuvé, grâce à la demande de division formulée par le jovialisme batailleur de M. Aynard, et certains progressistes abandonnant leur porte-parole respecté ont apporté leur concours à ce programme, dont ils ont senti, malgré eux, peut-être, la force attractive et la réalisation nécessaires.

Nouvelles Régionales

Le mystérieux drame d'Amiens

L'autopsie du cadavre découvert dans le puits de la rue des Orfèvres, a été pratiquée mardi, à la Morgue de l'Hôtel-Dieu, mais en raison de l'état du cadavre en partie rongé, il a été impossible de dire comment Juliette Ganier, avait été tuée. Des débris du corps et des morceaux de vêtement ont été prélevés pour être soumis à l'analyse qui seule pourra dire de quel désinfectant le corps a été aspergé, afin d'éviter les mauvaises odeurs.

La fille de la victime, Marie Ganier, et son ami Boignard, soupçonnés du crime sont activement recherchés.

Les Bandits de Brouckerque

L'enquête révèle chaque jour de nouveaux faits. Les inspecteurs de la brigade mobile, ont recueilli plusieurs témoignages d'après lesquels les frères Hoedts et Erkelbout seraient les auteurs d'une agression dont fut victime un journalier de Bollezelle, Alphonse Dooghe.

Mercredi matin, M. Desticker, juge d'instruction, s'est occupé de l'acte de banditisme commis à la ferme de Landron, à Looberghe. Charles Pit, Lucien et Diomède, Erkelbout en seraient les auteurs.

Au cours de leurs minutieuses investigations, les commissaires de la brigade mobile ont saisi chez M. Dubois, armurier, à Bourbourg, un fusil qu'un inconnu a abandonné en 1908, chez ce commerçant.

UN INCENDIE CRIMINEL A CROCHE.

— Un violent incendie, dû, croit-on, à la malveillance, a complètement détruit, vers 10 heures du matin, la ferme occupée par M. Julien Kokempot. Il y a assurance. Une enquête est ouverte.

UN ENFANT BRULÉ VIF A ESCAUPONT.

— Un enfant de deux ans, Marcel Jorion, 2 ans, est tombé dans un chaudron d'eau bouillante qui a succombé aux atroces brûlures qu'il portait sur tout le corps.

UN ESCROC A SECLIN. — La police recherche un individu se disant natif de Douai et représentant du journal « Le Réveil du Nord ». Cet individu faisait souscrire des abonnements au journal au prix de 9 francs pour six mois et promettait comme prime un graphophone. Il a fait ainsi quantité de dupes, empochant le montant des abonnements et disparaissant ensuite.

UN ACCIDENT A STEENBECQUE. — M. Roucourt en voulant rattraper sa casquette est tombé de l'express 2.012 partant d'Hazebrouck à 6 h. 36. M. Roucourt porte une profonde blessure au front et se plaint de violentes douleurs internes.

LES INCENDIES CRIMINELS D'ILLIES. — M. Delalé, juge d'instruction, vient de renvoyer devant la Chambre des mises en accusation les nommés Alphonse Courez et François Delval, auteurs des incendies qui se sont succédé il y a quelques mois dans la commune.

PASSAGE D'UNE GRANDE-DUCHESSE A CALAIS. — La grande-duchesse Alexandra de Russie est arrivée en gare maritime par le rapide de 1 h. 15, venant de Paris, et a pris passage à bord du « Pas-de-Calais » se rendant à Londres.

SOLDAT NOYÉ ACCIDENTELLEMENT A BAC-SAINT-MAUR. — Un militaire du 16e de ligne, Charles Lesage, étant en état d'ivresse, voulant aller corriger des gamins qui l'interpellaient, sur la rive opposée de la Lys, s'est jeté dans la rivière et coula à pic. Son corps ne fut retrouvé que dans la soirée.

L'ACCIDENT D'AUTO DE COINCY. — L'autopsie du cadavre de M. Marissal, qui fut victime de l'accident d'automobile, a démontré que la mort ne pouvait être imputée à des accidents.

Nouvelles Locales

MOUVAUX

PAROISSE SAINT-FRANÇOIS. — A l'occasion du premier vendredi du mois il y aura messes à 5 h., 6 h. et 7 h. 1/2. A cette dernière messe, les chants de circonstance seront exécutés par les petites filles de l'école Saint-François. A 5 h. du soir, il y aura un salut solennel de réparation en l'honneur du Sacré-Cœur. Les chants seront exécutés par les demoiselles. Le sermon sera donné par M. l'abbé D'Aubigny. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée depuis 5 h. du matin jusqu'après le salut de 8 heures.

NÉCROLOGIE

— Mercredi matin, ont été célébrées au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de M. l'abbé Dehay, curé de l'église Sainte-Barbe, à Lens. Le corps a été transporté à Oppay (Pas-de-Calais) où a eu lieu l'inhumation.

Nouvelles Sportives

HIPPISME

LES COURSES DU TREMBLAY

du mercredi 29 juin 1910

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu mercredi, à Le Tremblay :

Prix Beaumivet (à réclamer — 2.000 fr., 2.150 m.) — 1. Algrelette II, à M. L. Nounez, pes. 227.00, pl. 71.00, pel. 113.00, pl. 34.50; 2. Hermione II, à M. C. Blanc, pes